

La lumière du sanctuaire



Leçon 8 pour le 25 mai 2024



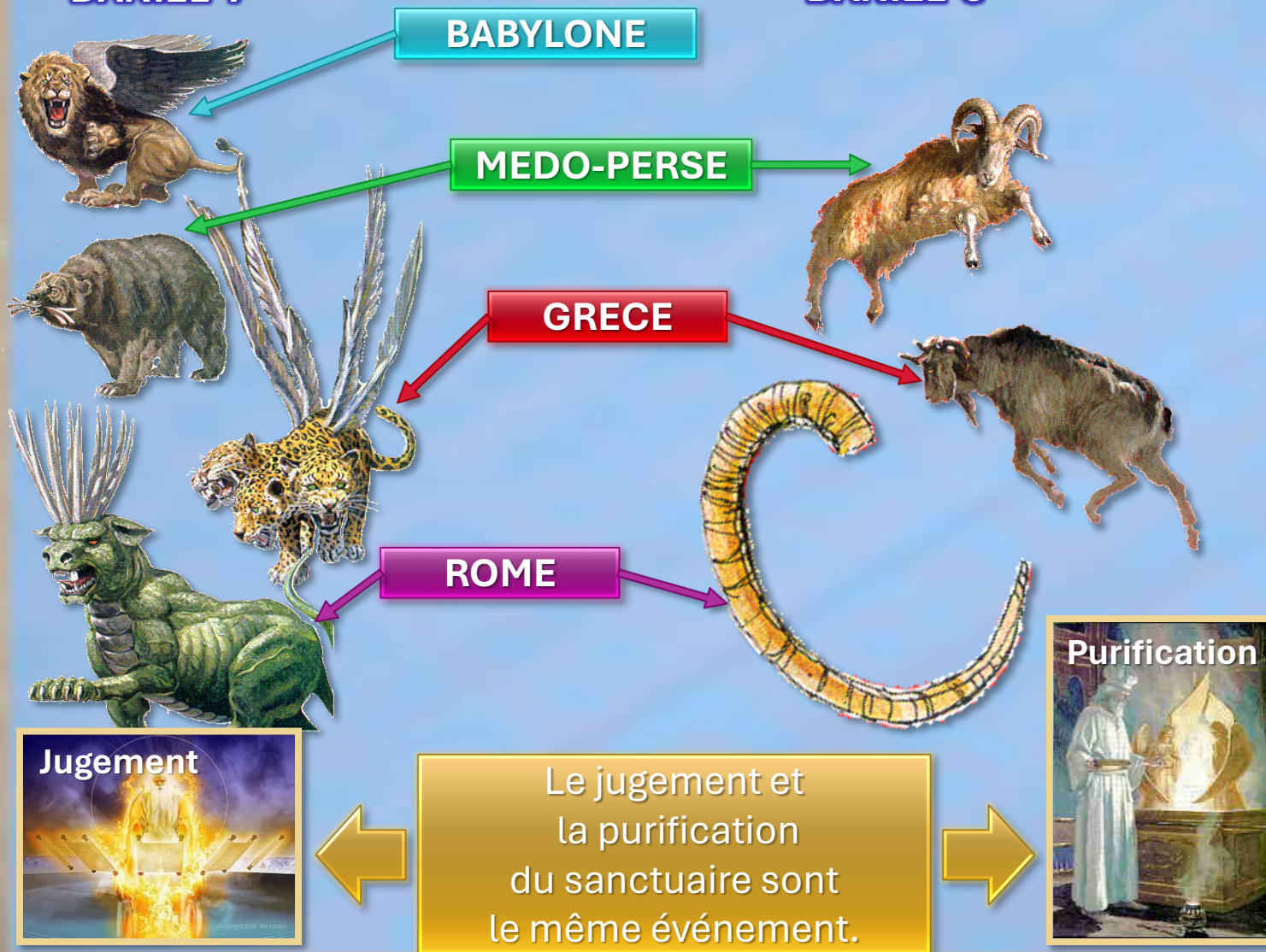
« Or voici le point capital de ce que nous disons : nous avons un tel grand prêtre, qui s'est assis à la droite du trône de la majesté dans les cieux ; il est au service du sanctuaire et de la tente véritable, celle qui a été dressée par le Seigneur et non pas par un être humain. »
(Hébreux 8.1-2)

Textes d'approfondissement : Exode 25.8-9, 40 ; Hébreux 8.1-6 ; Matthieu 25.1-10 ; Daniel 7.9-10 ; Hébreux 8.1-5 ; Hébreux 9. 23-28 ; Apocalypse 11.19 ; Hébreux 10.16 ; Lévitique 16.21, 29-34 ; Lévitique 23.26-32.

Lorsque Jésus n'est pas revenu en 1844, comme l'indiquaient les prophéties des 70 semaines et des 2300 jours, il a fallu réviser les prophéties. **Et ils ont trouvé ceci :**

DANIEL 7

DANIEL 8



La purification du sanctuaire n'était pas la seconde venue de Jésus. Si Daniel 8. 14 et le jugement de Daniel 7. 9-10 annonçaient le même événement, quel sanctuaire devait être purifié ? D'autre part, quel jugement aurait pu commencer en 1844 ?



Le vrai sanctuaire



La purification



Le jugement



La miséricorde et la justice



L'avocat et l'intercesseur

Le vrai sanctuaire

«... il est au service du sanctuaire et de la tente véritable qui a été dressée par le Seigneur et non pas par un être humain. » (Hébreux 8.2).

Si le sanctuaire à purifier n'est pas la terre, qu'est-ce que c'est ?

En étudiant la Bible, les adventistes, après la déception de 1844, ont découvert qu'il y avait deux sanctuaires :

Un sanctuaire terrestre, figure et ombre du véritable sanctuaire (Hébreux 8.5).

Un sanctuaire céleste, érigé par Dieu lui-même. (Hébreux 8.2)



Le premier sanctuaire, et les temples qui lui ont succédé jusqu'en l'an 70, ont été construits selon le modèle que Dieu a montré à Moïse (Exode 25.40). Ils représentaient le véritable Agneau et Grand Prêtre, Jésus (Jean 1.36 ; Hébreux 4.14).

Premièrement, Jésus s'est offert pour nous afin d'ôter la culpabilité de notre péché (Romains 5.8) ;

Deuxièmement, il intercède pour nous en nous délivrant de la domination du péché et en assurant notre salut (Hébreux 7.25).





La purification du sanctuaire



« Ainsi il fera sur le sanctuaire l'expiation des impuretés des Israélites et de leurs transgressions, pour tous leurs péchés. » (Lévitique 16.16a)

Bien que les Israélites aient été pardonnés en présentant leurs sacrifices, leur culpabilité a été « transférée » au sanctuaire. Leur purification était donc nécessaire. Celle-ci avait lieu le jour de l'expiation, encore connu aujourd'hui chez les Hébreux sous le nom de jour du jugement.



Chaque homme devait affliger son âme (Lévitique 23.27).



Aucune activité séculière n'avait lieu (Lévitique 23.28).



Le grand prêtre entrait dans la présence de Dieu (Lévitique 16.12-13).



L'arche, le voile et l'autel d'or étaient purifiés avec le sang d'un bouc (Lévitique 16.15-19, 33).



Un autre bouc vivant portait les iniquités dans un pays inhabité (Lévitique 16.20-22).



Ils étaient enfin purifiés du péché (Lévitique 16.30).

Si quelqu'un ne s'affligeait pas ce jour-là, se repentant de ses péchés, il était « retranché » (Lévitique 23.29-30). Son sort était scellé ce jour-là. De même, lorsque la purification du sanctuaire céleste sera achevée, notre sort sera scellé. En attendant, c'est aujourd'hui qu'il faut affliger nos âmes, c'est le jour de la décision (Hébreux 3.14-15).

Le jugement

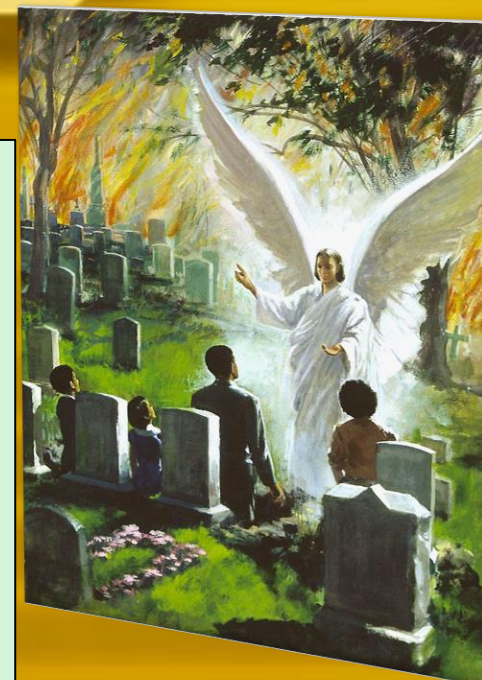
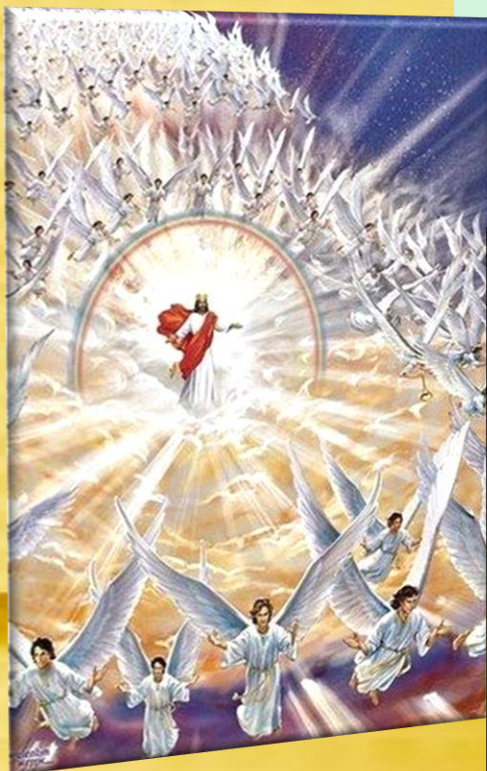
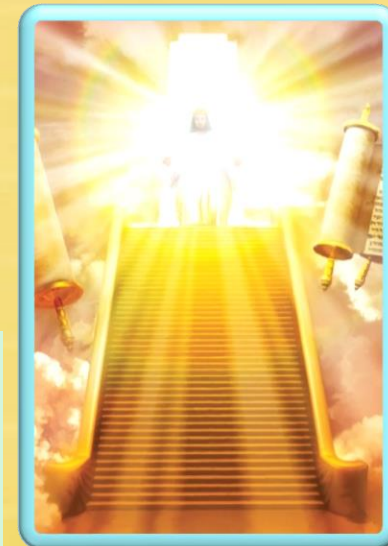
« Il disait d'une voix forte : Craignez Dieu et donnez-lui gloire, car l'heure de son jugement est venue, et prosternez-vous devant celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et les sources d'eaux ! » (Apocalypse 14.7)

Selon les prophéties, la purification du sanctuaire céleste - c'est-à-dire le jugement - a commencé en 1844. Depuis lors, l'Eglise adventiste du septième jour a proclamé haut et fort que l'heure du jugement était venue, invitant tout le monde à adorer Dieu et à vivre selon ses commandements.

Mais le jugement n'aura-t-il pas lieu lorsque Jésus viendra sur terre (1Chroniques 16.33 ; 2Timothée 4.1) ?

Lorsque Jésus vient, il exécute le jugement déjà effectué, puisqu'il vient avec une « récompense » pour « rendre à chacun selon ce qu'il a fait » (Apocalypse 22.12) ; il envoie ses anges pour rassembler les élus (Matthieu 24.31) ; et il ressuscite ceux qui ont cru en lui (1Thessaloniens 4.16).

Notez que les incroyants morts ne sont pas ressuscités lors de la venue de Jésus et ne sont donc pas jugés à ce moment-là (Apocalypse 20.4-5).



La miséricorde et la justice

« Le trône s'affermira par la fidélité. Sur lui, dans la tente de David, sera assis un homme loyal, un juge cherchant l'équité et prompt à rendre la justice. » (Esaïe 16.5)

Les 10 commandements placés sur l'arche représentent la norme du jugement, la justice divine (Ecclésiastes 12.13-14). Le propitiatoire placé entre la loi et la présence de Dieu représente la miséricorde divine (1Jean. 2.1-2).

Son sang est répandu sur l'autel des holocaustes.



Le chemin vers le sanctuaire céleste commence par l'acceptation du sacrifice de Jésus.

Son sang répandu sur l'autel des parfums ...

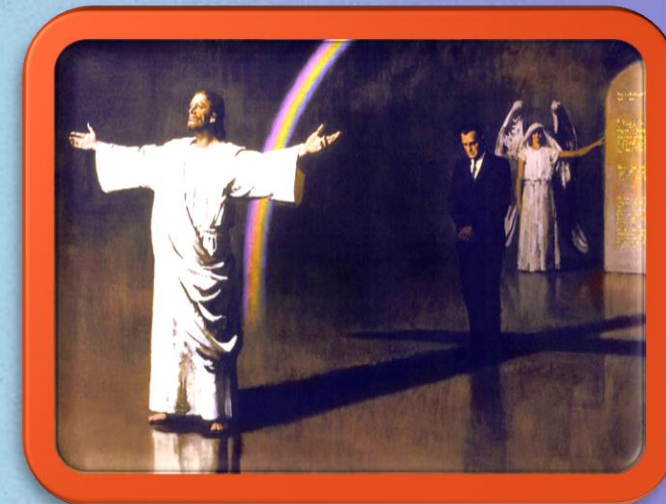
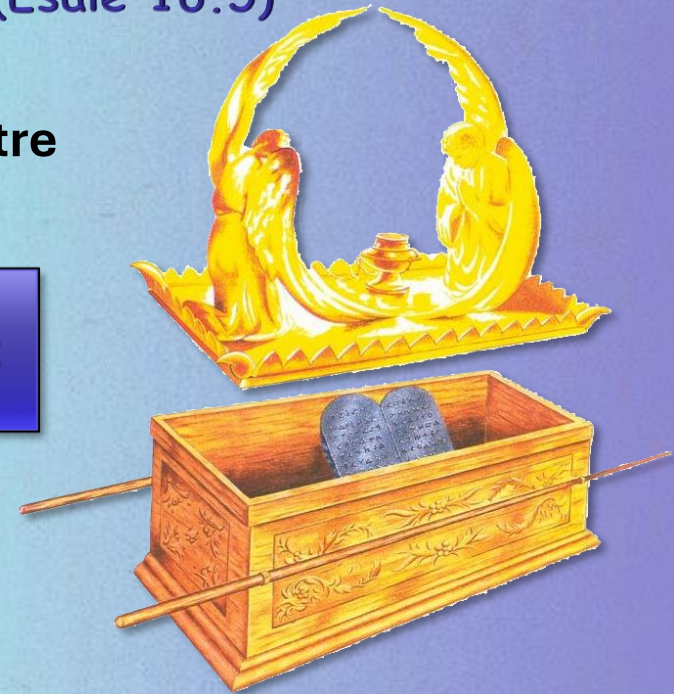


... Il continue en vivant une vie en communion avec le Christ.

Son sang répandu sur le voile, devant l'arche



Et le chemin se termine lorsque notre dossier est présenté au juge.



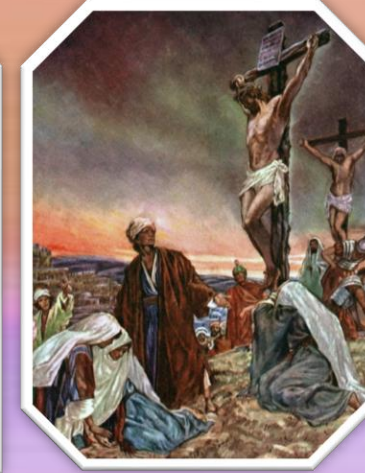
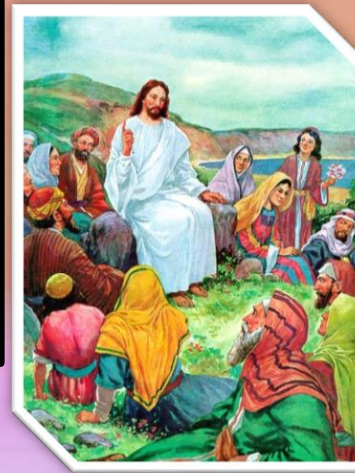
La justice exige l'accomplissement de la loi. La miséricorde accepte la vie parfaite de Jésus à la place de la nôtre (1Pierre 1.18-19). « C'est en cela que l'amour est accompli parmi nous, pour que nous ayons de l'assurance au jour du jugement. » (1Jean. 4.17).

L'avocat et l'intercesseur

« C'est pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, puisqu'il est toujours vivant pour intercéder en leur faveur. » (Hébreux 7.25)

« La vie de Jésus révèle l'amour de Dieu à un monde dans le besoin et à un univers observateur, et sa mort révèle l'atrocité du péché et donne le salut à toute l'humanité. Son intercession dans le Sanctuaire céleste procure les bienfaits de l'expiation à chaque personne qui tend la main par la foi pour les recevoir. »

Tout au long de notre vie et, bien sûr, au moment du jugement, Jésus est notre avocat (1Jean 2.1).



L'œuvre de Jésus dans le sanctuaire céleste nous enseigne :

○ Une compréhension claire du plan de rédemption.

○ Les exigences de la loi de Dieu.

○ Le prix infini de notre salut.

○ Le chemin que Jésus a ouvert pour rejoindre le Père.

○ La sécurité de pouvoir s'approcher de Dieu avec confiance.

Bientôt, le jugement sera terminé et Jésus « apparaîtra une seconde fois, sans avoir commis de péché, pour sauver ceux qui l'attendent. » (Hébreux 9.28).



« La vie de tous ceux qui ont cru en Jésus est examinée devant Dieu dans l'ordre où ils sont inscrits. Commencant par les premiers habitants de la terre, notre avocat présente les cas des croyants de chaque génération successive, et termine par ceux des vivants.

Chaque nom est mentionné, chaque cas est pesé avec le plus grand soin. Des noms sont acceptés, d'autres sont rejetés.

Tous ceux qui se sont réellement repentis de leurs péchés et se sont, par la foi, réclamés du sang de Jésus-Christ comme sacrifice expiatoire ont eu leur pardon consigné dans les livres. Si leur vie a répondu aux exigences de la loi, leurs péchés sont effacés, et ils sont jugés dignes de la vie éternelle. »

(E. G. White, *La tragedie des siècles*, Ch. 28, p. 424-425.)


« Nous nous tenons actuellement dans le parvis extérieur, attendant la bienheureuse espérance de l'apparition glorieuse de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ. ...]

Dans son intercession en tant qu'avocat, le Christ n'a besoin d'aucune vertu humaine ni d'aucune médiation de qui que ce soit.

Il est l'unique porteur de péché, l'unique offrande de péché.

C'est à lui seul que doivent s'adresser la prière et la confession, lui qui est entré une fois pour toutes dans le lieu très saint.

Il sauvera jusqu'à l'extrême tous ceux qui s'adressent à lui dans la foi. Il vit constamment pour intercéder en notre faveur. »



« D'ailleurs, selon la loi, presque tout est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon. »
(Hébreux 9.22)

JE COMPRENDS

« Quand Jésus sera notre confiance durable, nous nous offrirons nous-mêmes à Dieu. Nous compterons sur la justice et sur l'intercession de Jésus-Christ comme notre seul espoir. Il n'y aura ni confusion ni défiance, car par la foi nous verrons Jésus, que Dieu a mis à part pour rendre possible une réconciliation pour les péchés du monde. »

Amen !

(E. G. White, Lettre 153, 1897 ; *Vous recevrez une puissance*, p. 12.)